



Rapport de situation sur le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020

Introduction

1. En octobre 2016, la soixante-troisième session du Comité régional a approuvé le cadre stratégique pour le renforcement des services des laboratoires de santé 2016-2020 dans la résolution EM/RC63/R.4. Dans cette résolution, le Comité invitait instamment les États Membres a) à renforcer les services des laboratoires de santé sur la base du cadre stratégique, adapté à la situation spécifique du pays ; b) à élaborer ou continuer de renforcer les politiques et les plans stratégiques nationaux concernant les laboratoires ; c) à garantir la mise à disposition de ressources suffisantes, en vue de la mise en œuvre de politiques et de plans stratégiques nationaux sur les laboratoires ; et d) à construire et généraliser les mécanismes en vue d'assurer le suivi et l'évaluation des performances des laboratoires dans la mise en œuvre des politiques et des plans stratégiques nationaux sur les laboratoires.

2. Le Comité a également demandé à l'OMS a) de fournir un appui aux pays dans le renforcement de leurs services des laboratoires de santé, sur la base du cadre stratégique ; b) d'encourager les partenaires nationaux et internationaux à soutenir les pays dans la mise en œuvre du cadre stratégique ; et c) de rendre compte des progrès de la mise en œuvre du cadre stratégique lors des soixante-cinquième et soixante-septième sessions du Comité régional.

3. Le cadre stratégique reconnaît le rôle crucial des laboratoires de santé en matière de diagnostic et de traitement des patients, ainsi que de surveillance des maladies transmissibles et des agents pathogènes émergents, notamment des agents pathogènes pharmacorésistants, et de riposte dans ces domaines. Le cadre s'articule autour de six objectifs stratégiques interdépendants, qui comprennent chacun un ensemble d'activités et de résultats souhaités correspondants, dont les pays peuvent s'inspirer, en fonction de leurs priorités, ressources, capacités, réglementations et contextes spécifiques. Il inclut également un cadre de suivi et d'évaluation comprenant des indicateurs nationaux et régionaux. La mise en œuvre du cadre stratégique est essentielle en vue de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des services des laboratoires de santé, et pour que les États Membres respectent leurs obligations au titre du Règlement sanitaire international (RSI) (2005).

4. Le présent rapport vise à fournir une synthèse des progrès effectués par l'OMS et les États Membres dans la mise en œuvre du cadre stratégique, ainsi que des défis et des orientations futures.

Le point sur la situation

5. Une réunion interpays des directeurs des laboratoires de santé publique dans la Région de la Méditerranée orientale a été organisée en 2016. Elle avait pour objectif d'examiner les progrès initiaux et de discuter des approches et des outils permettant d'accélérer la mise en œuvre du cadre stratégique.

6. La mise en œuvre dudit cadre stratégique a permis aux États Membres de réaliser d'importants progrès dans le renforcement du leadership et de la gouvernance de leurs systèmes de laboratoires nationaux. Par le biais de leurs groupes de travail sur les laboratoires nationaux, les pays sont responsables de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques et de plans concernant ce domaine. À ce jour, 13 pays de la Région sur 22 ont un groupe de travail sur les laboratoires opérationnel au niveau national. Cependant, aucun organe de ce type n'est en place en Arabie saoudite, à Djibouti, en Égypte, au Liban, en Libye, en Palestine, au Qatar, en Somalie et au Yémen. Lorsque le cadre stratégique a été lancé, seuls deux des 22 pays disposaient de politiques et/ou de plans stratégiques sur les laboratoires nationaux officiellement approuvés par les autorités nationales. À ce jour, huit pays ont adopté une politique nationale pour les laboratoires, et deux pays en sont au stade de l'élaboration. Concernant les plans stratégiques dans ce domaine, cinq pays ont approuvé de tels plans, et huit en sont au stade de l'élaboration.

7. Les États Membres, avec le soutien de l'OMS et de ses partenaires, ont réalisé des progrès dans le renforcement de l'organisation et de la gestion de leurs systèmes de laboratoires nationaux afin d'améliorer la qualité. Eu égard aux normes applicables aux laboratoires nationaux, quatre pays ont approuvé de telles normes, et quatre en sont au stade de l'élaboration. L'OMS a facilité l'organisation de formations sur le système de gestion de la qualité au laboratoire, notamment en Afghanistan, en Jordanie et au Pakistan. Un programme régional d'évaluation externe de la qualité pour la bactériologie, la parasitologie/mycologie et la sérologie, coordonné par des laboratoires en République islamique d'Iran et à Oman, existe depuis 2005. Le nombre de laboratoires et de pays participants a augmenté au cours des dernières années pour atteindre un total de 35 laboratoires dans 20 pays, et cette augmentation s'est accompagnée d'améliorations parallèles en matière de qualité des analyses. En outre, les laboratoires de la Région ont participé à des programmes mondiaux d'évaluation externe de la qualité pour les maladies à prévention vaccinale et les maladies infectieuses émergentes incluant la grippe, le syndrome respiratoire du Moyen-Orient et les arboviroses.

8. Afin de mettre en place des ressources humaines pérennes, compétentes et en nombre suffisant pour la prestation de services de laboratoire, l'OMS et ses partenaires sont en cours de mise au point d'un programme mondial d'encadrement des laboratoires qui sera adapté aux pays de la Région. Au Soudan, le programme d'enseignement des sciences des laboratoires médicaux a été revu et mis à jour afin de soutenir le développement des personnels de laboratoire. En 2017, l'OMS a organisé une formation régionale comprenant la certification des évaluateurs des laboratoires de santé. Elle incluait une composante formation de formateurs.

9. Bien que les investissements techniques et financiers actuels visant à garantir la sûreté et la sécurité des environnements de laboratoires soient importants, il demeure nécessaire d'accorder de l'attention à ce domaine. Ceci a été confirmé par les évaluations externes conjointes du RSI (2005) menées dans 14 pays, qui ont montré que les capacités en matière de sûreté et de sécurité biologiques demeuraient très faibles dans la Région. Neuf pays ont reçu une aide dans la mise en place d'un groupe de responsables et de formateurs nationaux qualifiés en matière de sûreté biologique. Ces personnels qualifiés proposent maintenant une formation nationale et provinciale en matière de sûreté et de sécurité biologiques, et gèrent la maintenance et l'entretien des enceintes de sécurité biologique. De plus, pour améliorer l'acheminement et le transport des échantillons par voie aérienne, des membres du personnel dans l'ensemble de la Région ont été certifiés en tant qu'expéditeurs de matières infectieuses.

10. Les laboratoires de la Région ont été évalués afin de déterminer leurs capacités en matière de détection de la résistance aux antimicrobiens. Des laboratoires de microbiologie ont été évalués en Jordanie, au Pakistan et au Soudan. Des lacunes ont été identifiées et des actions correctives sont en cours de mise en œuvre afin d'améliorer les compétences des personnels conformément aux normes internationales. Un appui technique a été fourni pour mettre en place des systèmes internes de contrôle de la qualité dans trois pays (Iraq, Jordanie et Soudan) en fournissant des souches de contrôle qualité pour les agents pathogènes ayant développé une résistance aux antimicrobiens.

11. Un réseau régional de laboratoires travaillant sur les agents pathogènes émergents et dangereux a été créé en août 2017. L'un des objectifs clés dudit réseau est d'améliorer le diagnostic, l'identification et la caractérisation rapides et précoces des agents pathogènes viraux, bactériens et parasites dangereux.

Défis

12. Les défis principaux auxquels la Région est confrontée incluent le fait de garantir que les services des laboratoires de santé demeurent une priorité au niveau national, ainsi que de faire en sorte que la planification des ressources et la budgétisation pour les opérations soient adéquates. Les ressources humaines et financières limitées, de même que les priorités concurrentes, rendent difficile le maintien de la dynamique de mise en œuvre du cadre stratégique et des recommandations des évaluations externes conjointes.

13. Des efforts sont actuellement déployés en vue de renforcer les capacités des personnels de laboratoires. Néanmoins, la disponibilité de ressources humaines formées en nombre suffisant constitue un problème dans certains pays, notamment aux niveaux administratifs infranationaux.

14. Des infrastructures inadaptées et un faible niveau de conformité des personnels avec les exigences en matière de sûreté et sécurité biologiques sont des problèmes courants dans les pays de la Région, ce qui peut conduire à des niveaux inacceptables de risques biologiques.

15. Les réseaux pour l'envoi des échantillons aux niveaux national et international continuent de se heurter à des difficultés d'ordre pratique, logistique et administratif ou à des retards qui impactent négativement la confirmation et la détection rapides des agents pathogènes, en particulier dans les pays touchés par des situations d'urgence.

16. Les ressources techniques, telles que les experts de laboratoire et les centres collaborateurs de l'OMS, sont présentes dans la Région afin d'aider les pays et l'OMS dans le soutien apporté aux laboratoires des différents pays. Pour autant, ces ressources sont insuffisantes en termes de nombre et de portée, et ne sont pas mobilisées de façon optimale.

17. Bien que des approches verticales aient permis d'améliorer les programmes de laboratoires concernant des maladies déterminées, de telles approches ont aussi mené à la fragmentation des services de laboratoires et à une duplication des efforts.

18. En outre, les pays confrontés à des situations d'urgence prolongées continuent de rencontrer des difficultés à maintenir les services de laboratoires et la surveillance en laboratoire du fait de la destruction des infrastructures et d'une perte de ressources.

Orientations futures

19. Les États Membres, avec le soutien de l'OMS et de ses partenaires, doivent continuer à mettre en œuvre le cadre stratégique et à déployer des efforts en vue de l'accélération de l'application des principales capacités requises au titre du RSI (2005), tel que le préconise le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale. Les résultats des évaluations portant sur les laboratoires, notamment des évaluations externes conjointes, doivent être clairement reflétés dans les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire. Pour cela, des actions de plaidoyer, l'engagement, des ressources et des efforts constants de la part de l'ensemble des parties prenantes concernées sont nécessaires.

20. Les États Membres doivent, au moyen de leurs groupes de travail sur les laboratoires nationaux, progresser dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre ultérieure des politiques et des plans stratégiques sur les laboratoires nationaux, et faire en sorte que la planification des ressources et la budgétisation soient adéquates.

21. Les États Membres, l'OMS et ses partenaires doivent continuer à améliorer les performances des laboratoires et la sécurité biologique associée dans la Région, au moyen de programmes de formation au niveau des pays, d'exercices, de programmes d'encadrement des laboratoires et d'évaluations externes de la qualité. Ils devront également continuer à combler les lacunes en matière de sûreté et de sécurité biologiques en mettant l'accent sur l'évaluation des risques.

22. Les États Membres, l'OMS et ses partenaires doivent identifier les problèmes liés à l'envoi des échantillons aux niveaux national et international, notamment pour les échantillons hautement pathogènes, et s'efforcer d'identifier et de mettre en œuvre des solutions innovantes et pratiques pour les pays confrontés à des situations d'urgence.

23. L'OMS continuera à mettre à jour et à élargir la liste régionale d'experts de laboratoires, ainsi qu'à fournir à ces experts les formations, les orientations et l'expérience du terrain nécessaires pour qu'ils puissent soutenir leurs pays, mais aussi d'autres pays de la Région.

24. L'OMS fournira un appui aux laboratoires des pays afin qu'ils déploient les efforts nécessaires pour être désignés comme centres collaborateurs de l'OMS, et qu'ils utilisent de telles capacités pour soutenir d'autres laboratoires dans la Région et dans le monde.